



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N°14 - 28 JANVIER 2021

# LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS  
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



**DIDIER JOSSO** - Sous-préfet à la relance auprès du préfet de la Nièvre

Dans le contexte économique lié à la pandémie de covid-19, je suis chargé d'animer et d'accompagner avec l'ensemble des services de l'État le déploiement des mesures du plan de relance dans le département de la Nièvre au plus près des élus, des entreprises et des citoyens.

Le plan « France Relance » est une boîte à outils qui doit enclencher un rebond salvateur pour notre économie, et engager notre société dans la transition écologique, en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

C'est avec volontariat et enthousiasme que j'embrasse cette belle mission dans un département aux enjeux très variés.

Mon action peut se résumer par le triptyque :

**LISIBILITÉ,**

en expliquant, orientant les porteurs de projets ;

**VISIBILITÉ,**

par le suivi de la mise en œuvre des mesures et la communication dans les territoires nivernais ;

**ACCOMPAGNEMENT,**

en assurant le suivi des projets répondant aux enjeux locaux, en animant le partenariat local et l'action des acteurs en lien avec les contractualisations, et en s'assurant de la mise en œuvre des projets dans des délais compatibles avec le plan de relance.



# Les Actualités

## VNF : PLAN DE RELANCE FLUVIAL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le plan de relance dédié au fluvial est doté de **175 M€** au niveau national.

La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie d'environ **25 % de cette enveloppe**, soit :

# 42 M€

Cette enveloppe est répartie en trois thématiques :

# 1

### AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

comprenant le déploiement de la fibre optique pour les infrastructures fluviales;

**20 M€**

# 2

### GESTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

**17 M€**

# 3

### TRANSPORT ET LOGISTIQUE

**5 M€**

Par ailleurs, une convention partenariale entre la région et VNF (voies navigable de France) prévoit **une enveloppe de 4 M€** destinée à valoriser des opérations sur le réseau et le périmètre de la région, et notamment :

- Entretien des infrastructures fluviales;
- Développement d'itinéraires fluvestres et adaptation de l'offre touristique.

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Dans le cadre du volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement du premier degré, notamment dans les écoles élémentaires, **l'appel à projets pour un socle numérique est ouvert jusqu'au 31 mars 2021**, et il est financé à hauteur de **105 M€** dès 2021.

Il vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.



## APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE

vise à appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets essentiels.

- **l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques;**
- **les services et ressources numériques;**
- **l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.**

**Ouvert jusqu'au 31 mars 2021**

Dépôt du dossier :

<https://www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341>

## OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

### ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES



L'Office français de la biodiversité (OFB) lance deux nouveaux appels à projets, dont l'enveloppe globale atteint cette année **4 millions d'euros**. Il s'agit d'un financement conséquent, permis par le plan de relance mis en place par le Gouvernement en septembre dernier ainsi qu'un budget spécifique de l'OFB destiné au financement des projets dans les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) :

#### ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC 2021)

s'adresse en priorité à l'ensemble des communes et intercommunalités en France métropolitaine et en Outre-mer.

Les lauréats seront annoncés en juin 2021.

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 15 mars 2021**

Pour déposer un dossier :

[www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-atlas-de-la-biodiversite-communale21)

#### LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES (MobBiodiv'Restauration)

a vocation à soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent.

Les lauréats seront annoncés en juillet 2021.

**Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le 20 avril 2021**

Dépôt du dossier :

[www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-restauration-2021)



# FIBRE OPTIQUE : ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT

Afin d'accélérer la généralisation de la fibre optique sur le territoire national, le plan de relance mobilise 570 millions d'euros.

La crise de la Covid-19 a souligné la place numérique au quotidien. Aussi, **le gouvernement se mobilise en faveur de l'accès aux infrastructures et aux usages du numérique**. Le plan de relance mobilise ainsi 908 millions d'euros dont 570 millions d'euros pour l'accélération de la généralisation de la fibre optique sur le territoire nationale avec le **plan France Très Haut débit (PFTHD)** dont :

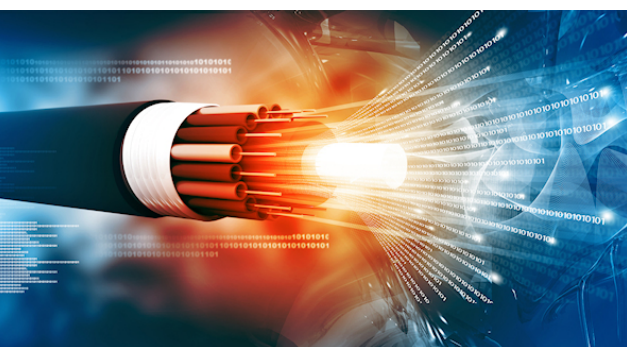
## 570 millions d'euros

la généralisation de la fibre optique

420 M€ déjà alloués

150 M€ restant à préciser à l'été

[www.gouvernement.fr/action/le-plan-france-tres-haut-debit](http://www.gouvernement.fr/action/le-plan-france-tres-haut-debit)



### Vers une couverture générale en fibre optique du territoire d'ici 2025...

Parce que la généralisation de la fibre optique jusqu'à l'abonné et de la 4G pour l'ensemble des Français est un pilier pour résorber les fractures numériques, elle s'affirme comme une condition sine qua non de l'attractivité des territoires.

Aussi, le gouvernement a déterminé des objectifs ambitieux pour le déploiement du très haut débit et vise la couverture générale en fibre optique du territoire d'ici 2025.

Cette visée renforce deux objectifs du plan France Très Haut Débit :

- garantir à tous un accès au bon haut débit d'ici 2020 ; soit supérieur à 8 Mbits ;
- garantir un accès au très haut débit d'ici 2022 ; soit supérieur à 30 Mbits ;

## 3.57 Mds d'euros

Le soutien de l'État s'élève à 3,57 milliards d'euros dans le cadre du PFTHD. Ainsi, pour accroître le soutien aux réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales dans les zones rurales, le gouvernement renforce les moyens budgétaires.

# PLANTONS DES HAIES !

Ce programme vise à démultiplier projets de plantations de haies ou d'alignements d'arbres intra-parcellaires, sur toute surface agricole (terres arables, prairies, pâturages ou cultures permanentes).

Ces crédits vont permettre, pour 20% de leur montant total, de financer :

- L'animation, la coordination régionale du projet et la mobilisation des agriculteurs ;
- L'ingénierie des projets de plantation, la maîtrise d'œuvre des chantiers, l'entretien post-plantation ainsi que les dépôts administratifs des demandes de financement.





**50 M d'euros au niveau national, dont 3,21 M d'euros pour la région BFC**

Un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la DRAAF pour recenser tous les opérateurs qui dispenseront le conseil technique et la maîtrise d'œuvre.

Les appels à projets pour les investissements en tant que tels seront publiés au second semestre 2021.

**80% de l'enveloppe budgétaire seront dédiés aux investissements :**

- Préparation des terrains à la plantation ;**
- Mise en place des plants ;**
- Achat des plants ;**
- Paillage, tuteurs, protections contre le gibier et clôtures.**

Le mot d'ordre de cette mesure est de proposer des plantations « clefs en main » aux porteurs de projets.

L'animation, le conseil technique permettront de lever les verrous techniques voire psychologiques à la plantation.

De plus, le reste à charge pour le planteur sera minimal : les frais d'étude et d'ingénierie seront totalement couverts par les aides et les investissements bénéficieront d'un taux de financement très attractif (entre 80 et 100%).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

[planderelance.gouv.fr](https://planderelance.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*